

Table des matières

Sigles et abréviations	11
------------------------------	----

Prolégomènes

Brunessen BERTRAND

L'évolutionnisme de la dialectique du droit institutionnel et du droit matériel	17
---	----

Claude BLUMANN

L'unité du droit matériel et du droit institutionnel	23
I. La fragmentation croissante du droit de l'Union européenne	26
A. Diversification du droit matériel quant à son contenu	26
B. Une fragmentation due à des techniques propres au droit de l'Union	29
II. Des éléments d'unité renouvelés	36
A. L'émergence de champs communs	36
B. Le noyau incompressible du droit de l'Union européenne	41

Première partie

La sophistication du cadre institutionnel des domaines classiques du droit matériel

I. La spécialisation des compétences	47
---	-----------

Marion DEL SOL

Processus institutionnels et matière sociale : regard critique sur une dialectique en profonde mutation	49
I. Processus normatifs d'harmonisation et matière sociale : une dialectique faussement simple	50
A. Une double subsidiarité intégrant les principales particularités du droit du travail	51
1. Une subsidiarité verticale empreinte de particularités	51
2. Une subsidiarité horizontale spécifique à la matière sociale... ou l'institutionnalisation du dialogue social	53

B. L'altération de l'harmonisation sociale sous l'effet du droit et de la pratique institutionnels	55
1. Une implémentation nationale faisant question	55
2. Une protection des travailleurs inégalement assurée	58
II. Processus institutionnels de gouvernance et matière sociale :	
une dialectique ambiguë	62
A. La rupture institutionnelle (ou normative)	62
1. Les processus traduisant la rupture	62
2. Les éléments de rupture	64
B. Une évolution matérielle insidieuse	65
1. L'instrumentalisation de la matière sociale à des fins macroéconomiques	65
2. La convergence des réformes nationales plutôt qu'un rapprochement des législations	67

Frédérique MICHÉA

Les spécificités institutionnelles du droit européen de la concurrence	69
I. La modulation verticale de l'exercice spécifique des compétences en droit européen de la concurrence	71
A. La rigueur de l'encadrement du principe de l'autonomie procédurale et institutionnelle	71
1. L'application, en partie neutralisée, du principe de l'autonomie institutionnelle et procédurale au profit des autorités nationales de concurrence	73
2. La perspective d'une application atténuée du principe de l'autonomie institutionnelle et procédurale au profit des juridictions nationales	76
B. Les risques d'altération du principe de compétences d'attribution	80
1. La tension latente entre la compétence exclusive de l'Union et le principe de compétences d'attribution	80
2. L'affaiblissement de la portée du principe de compétences d'attribution induit par la production normative de la Commission	83
II. La modulation horizontale de l'exercice spécifique des compétences en droit européen de la concurrence	89
A. L'application renforcée du principe de coopération loyale dans le contexte du réseau européen de concurrence	89
1. Les manifestations du principe de coopération loyale	90
2. L'influence du principe de coopération loyale sur l'effet juridique des actes informels adoptés par la Commission	94
B. La mise en œuvre précaire du principe de l'équilibre institutionnel	96
1. L'essor des procédures négociées de règlement des infractions	98
2. La centralité de l'analyse économique dans les dossiers de concurrence ...	100
3. La vocation normative de certains actes d'organisation interne adoptés par la Commission	103

II. La sophistication des actes et procédures 109*Marianne DONY*

Les nouveautés institutionnelles dans la procédure

de conclusion d'accords commerciaux 111

Introduction 111

I. Contours de la politique commerciale commune

et mixité des accords commerciaux 111

A. La politique commerciale du traité de Rome au traité de Lisbonne 112

B. Les contours de la politique commerciale commune

dans l'ère post-Lisbonne 113

1. *Politique commerciale commune et règles du marché intérieur* 1132. *Politique commerciale commune et commerce de services* 1143. *Politique commerciale commune et propriété intellectuelle* 1174. *Politique commerciale commune et investissements* 121a. *La notion d'investissement étranger direct* 121b. *La réglementation des investissements étrangers directs*

dans le cadre de la politique commerciale commune 122

c. *Le règlement des différends* 1245. *Politique commerciale et objectifs non commerciaux* 124

C. Les enjeux pour les accords commerciaux de nouvelle génération 128

D. Les « obligations comportementales imposées

aux États membres en cas de mixité des accords » 130

II. La négociation et la conclusion des accords commerciaux 132

A. L'impact du traité de Lisbonne 133

B. La nature juridique de la décision de conclusion

d'un accord international 135

C. La marge de manœuvre de la Commission

dans la négociation des accords internationaux 138

D. Des pouvoirs accrus pour le Parlement européen

au stade de la négociation des accords internationaux 141

Philippe MADDALON

Les normes chiffrées en droit de l'Union européenne :

aspects institutionnels et matériels 145

I. Le chiffre, une absence de contenu qui simplifie

les difficultés institutionnelles 146

A. Le chiffre comme critère de choix entre plusieurs catégories d'actes 146

B. Le chiffre au service de la proportionnalité 148

C. Le chiffre permet une comparaison entre les États membres 150

D. Le chiffre simplifie la mise en œuvre des compétences 151

E. Le chiffre empêche parfois l'adoption d'une norme à contenu stable 153

F. Le chiffre est simple aussi parce qu'il est approximatif 153

II. L'auteur du chiffre, un enjeu institutionnel en droit de l'UE	154
A. La fiabilité du chiffre dépend de la qualité de son auteur	155
1. <i>Le chiffre fixé par l'entreprise</i>	155
2. <i>Le chiffre affirmé par les institutions européennes</i>	157
3. <i>Cette opposition entre l'entreprise et l'institution n'est qu'une tendance, qui doit être conciliée avec la recherche de l'adaptation au cas</i>	158
B. Le statut du chiffre dépend de la qualité de son auteur	160

Sylvain THIERY

Influence de la délégation de pouvoirs dans la Politique agricole commune	163
I. L'influence de la délégation de pouvoirs sur l'élaboration de la « nouvelle PAC »	166
A. Les négociations sur le choix à opérer entre le recours à l'acte délégué ou l'acte d'exécution	166
B. La confusion entre les actes délégués et les actes d'exécution	169
II. L'influence de la délégation de pouvoirs sur l'application de la « nouvelle PAC »	173
A. Les inquiétudes d'une dénaturation de la PAC par la délégation de pouvoirs	173
B. La délégation de pouvoirs au service de la fonctionnalité de la PAC	176

III. La sophistication par la jurisprudence

181

Aude BOUVERESSE

La sophistication du contrôle juridictionnel dans le domaine de la libre circulation des personnes ou la Cour en quête de légitimité	183
I. Les variations du contrôle juridictionnel en matière de libre circulation des personnes	185
A. Le contrôle à vocation normative : l'approche globale	186
1. <i>L'instrumentalisation du droit primaire au service de la liberté fondamentale de circuler</i>	186
2. <i>Le contrôle-sanction</i>	188
B. L'approche catégorielle : le contrôle inversé à vocation correctrice	190
1. <i>L'inversion du contrôle sur la base d'une instrumentalisation du droit dérivé</i>	190
2. <i>Le droit à la discrimination du citoyen inactif</i>	195
II. Les enjeux de la sophistication du contrôle : quelle(s) légitimité(s) ?	197
A. Le repositionnement des acteurs politiques dans leurs compétences : la Cour en quête de légitimité	198
1. <i>Un contrôle se présentant comme respectueux des arbitrages politiques du législateur européen</i>	198
2. <i>Un contrôle destiné à rencontrer les préoccupations des États membres</i>	201

B. Les limites	203
1. La qualité jurisprudentielle	204
2. L'ordre constitutionnel de l'Union	206
3. Le projet intégratif	207

Deuxième partie

Les innovations institutionnelles nécessaires au développement des nouveaux domaines du droit matériel

I. La spécificité du cadre normatif : les interactions entre instruments du droit international, national et européen	211
--	------------

Francesco MARTUCCI

La spécificité du cadre de l'Union bancaire	213
I. La fusion normative	215
A. L'uniformisation matérielle dans l'Union	215
B. La convergence institutionnelle dans la zone euro	218
II. L'externalisation technique	222
A. Les standards conçus par un organe transnational	222
B. La réglementation impulsée par une autorité sectorielle	224

Alan HERVÉ

Les faux-semblants de la diversité institutionnelle
de l'Union économique et monétaire : des institutions multiples
au service d'un droit matériel à sens unique?

.....	229
I. Le constat de la diversité	231
A. La diversité institutionnelle originelle de l'UEM	231
1. Diversité liée à la singularité de l'UEM	232
2. Diversité liée à la démarcation entre pilier économique et monétaire	232
B. L'activisme institutionnel consécutif à la crise de l'UEM	233
1. L'activisme des institutions de l'Union en réponse à la crise	233
2. La « schengenisation » de l'Union économique et monétaire	236
II. Les faux-semblants de la diversité	238
A. L'existence d'un système institutionnel de l'UEM	238
1. Les limites de la différenciation entre politique monétaire et économique	238
2. La diversité de l'UEM tempérée par une cohérence institutionnelle	240
B. Un système juridique de l'UEM au service d'un droit matériel homogène	241
1. La soumission du système institutionnel à un ordre économique et une doctrine monétaire	241
2. La marginalisation des principes structurant le droit de l'Union	242

Isabelle BOSSE-PLATIÈRE

La spécificité de la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC)
dans ses rapports avec le reste de l'action extérieure de l'Union européenne
ou l'unité du droit de l'action extérieure en question 245

- I. Une sophistication nouvelle du mode de production
du droit de l'action extérieure de l'UE 247
 - A. L'unité en trompe-l'œil de l'article 218 TFUE 248
 - B. Le juge de l'UE, garant contrarié de l'unité du droit
de l'action extérieure de l'UE 252
- II. L'instrumentalisation de la PESC à des fins de « réappropriation »
par les États membres de l'action extérieure de l'Union européenne 255
 - A. Utilisation de l'article 37 TUE en tant que fondement complémentaire
des accords d'association 255
 - B. Le cumul des bases juridiques matérielles pour la conclusion
des accords de partenariat et de coopération 258

**II. La spécificité du cadre normatif :
la spécificité des instruments européens 261**

Annie BLANDIN-OBERNESSER

Les questions institutionnelles dans la construction
du droit européen du numérique 263

- I. L'amorce du droit européen du numérique sous le signe
du débat sur l'étendue du pouvoir de la Commission européenne 263
 - A. Le pouvoir contesté de la Commission sur la base de l'article 106 TFUE ... 264
 - B. Le renforcement du pouvoir de régulation de la Commission 266
- II. L'ancrage du droit du numérique dans les principes
et les droits fondamentaux de l'Union européenne 267
 - A. L'ancrage dans les principes du droit primaire et dérivé 268
 - B. La question de la conformité du droit du numérique
avec les droits fondamentaux 269
- Conclusion 270

Patrick THIEFFRY

La spécificité du cadre normatif :
les spécificités institutionnelles du droit de l'environnement 273

- I. Un mode de production d'un droit morcelé 274
 - A. Un morcellement congénital 274
 - 1. Les bases juridiques explicites 275
 - a. La compétence pour édicter
des mesures spécifiquement environnementales 275
 - b. La compétence pour édicter des mesures environnementales
ayant pour objet le marché intérieur 276
 - 2. Les bases juridiques « intégrées » 277

B. Un morcellement n'atteignant pas la fragmentation	279
1. Un palliatif naturel d'une compétence déficiente en matière de santé	280
2. Un relais précieux pour la politique de l'énergie	281
II. Un mode de production d'un droit modéré	283
A. Des limites politiques hésitantes	283
1. Les tentatives d'endiguement par le processus normatif	284
a. La procédure législative spéciale dans les domaines régaliens	284
b. La vitupération « subsidiariste »	285
2. Les reconquêtes souverainistes rampantes	286
a. Les clauses législatives de protection renforcée	287
b. La possibilité pour les États membres de restreindre ou d'interdire la culture d'OGM	288
B. Irruption de considérations exogènes	290
1. L'objectif de développement durable, un tempérament majeur	290
2. La leur d'un désenclavement par le jeu des droits fondamentaux ?	292

III. La spécificité institutionnelle de l'Espace de liberté, de sécurité et de justice

295

Fabien LE BOT

Les spécificités institutionnelles en matière pénale	297
I. La spécificité des procédures de décision	298
A. La banalisation relative de la coopération judiciaire en matière pénale ...	298
B. L'existence de procédures spécifiques	299
II. La complémentarité des méthodes d'intervention	302
A. La variété des méthodes : reconnaissance mutuelle et harmonisation ...	302
B. Un nouvel équilibre ?	304

Carole BILLET

Les spécificités institutionnelles de l'Espace de liberté, de sécurité et de justice	309
I. La normalisation inachevée du cadre juridique applicable au droit de l'ELSJ	312
A. Un rééquilibrage institutionnel précaire	312
1. Évolution lente du poids respectif des différentes institutions	312
2. Le développement inattendu du phénomène d'« agenciarisation »	317
B. Des difficultés systémiques liées à la sollicitation des compétences et instruments	320
1. Les problèmes renouvelés de délimitation des compétences	320
2. Le développement massif d'instruments ad hoc visant à contourner certaines exigences procédurales	324
II. La fragmentation croissante du droit de l'ELSJ	328
A. La différenciation accrue de la participation des États membres	329
1. Une sollicitation massive des possibilités de différenciation	329
2. Une gestion encore laborieuse des conséquences de la différenciation ...	332

B. L'autonomisation graduée entre les différents volets de l'ELSJ 335

 1. *L'éclatement des différents domaines de l'ELSJ* 335

 2. *La perméabilité entre les dimensions interne et externe de l'ELSJ* 339

Jean-Paul JACQUÉ

Conclusion 343

Les auteurs 347